

22.045

Applications concrètes pour l'agriculture et la filière de l'alimentation

- **Conditions cadre juridiques**

Benno Nager

Office fédéral des routes OFROU
CH-3003 Bern



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS



Journée annuelle de la communauté de la charte de digitalisation

« Robotique et systèmes mobiles automatisés » Cadre juridique

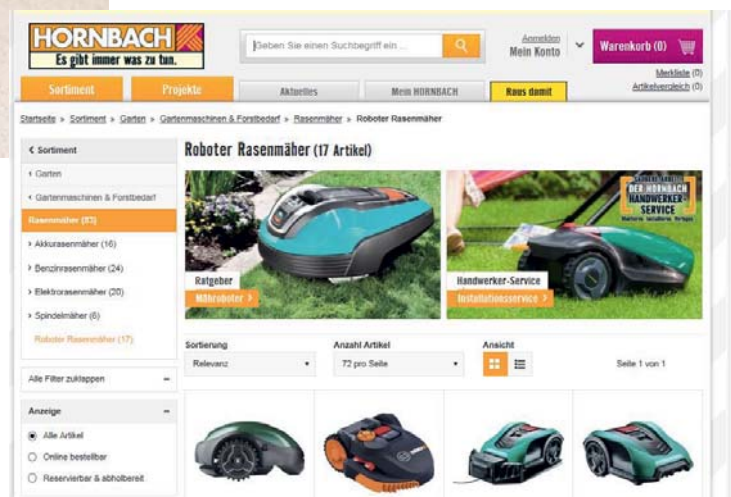
Benno Nager

Juriste technique et chef de projet innovation ITS
Management du transport et de l'innovation/ ASTRA

11. Mai 2022

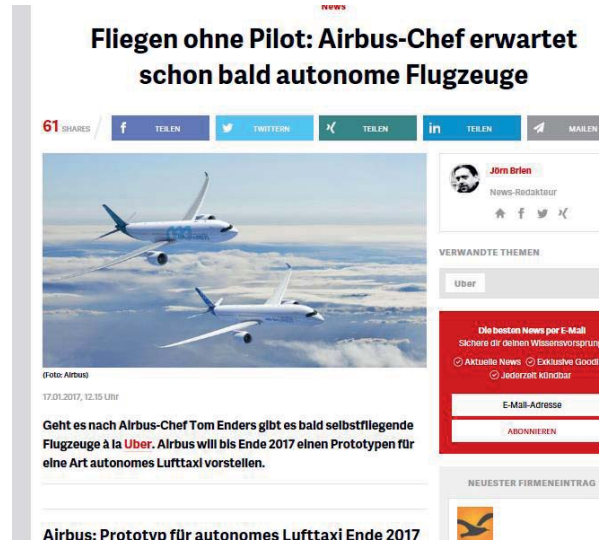
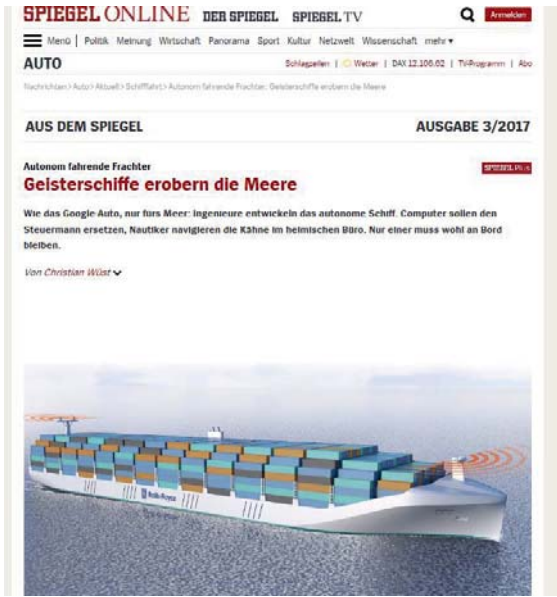


Déjà une réalité – appareils automatisés pour la maison et le jardin





Dans les médias/ marketing



Situation actuelle en Suisse

Projets pilotes « mobilité intelligente » => véhicules automatisés/ automoteurs



Saas-Fee testet Roboter für Gepäcktransport





Projets pilotes « mobilité intelligente » => véhicules automatisés/ automoteurs



Pour l'agriculture



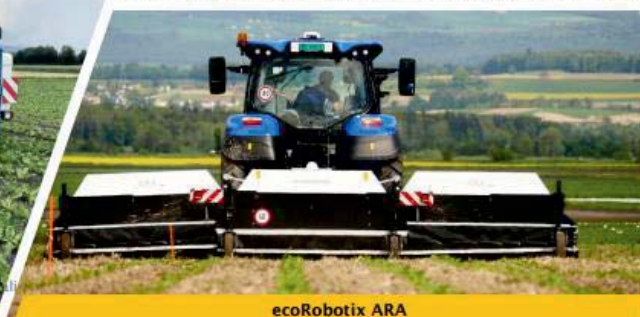
Farmdroid FD20



Steketee IC-Weeder



Hackgerät + Bandspritzung



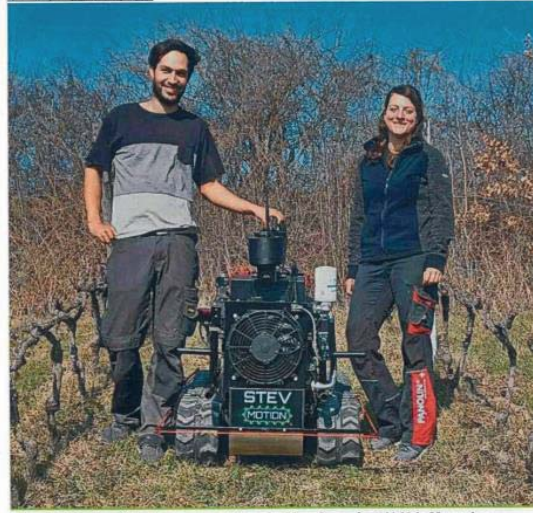
ecoRobotix ARA



Pour l'agriculture

Le Vineatrac, un robot viticole intelligent au service des viticulteurs

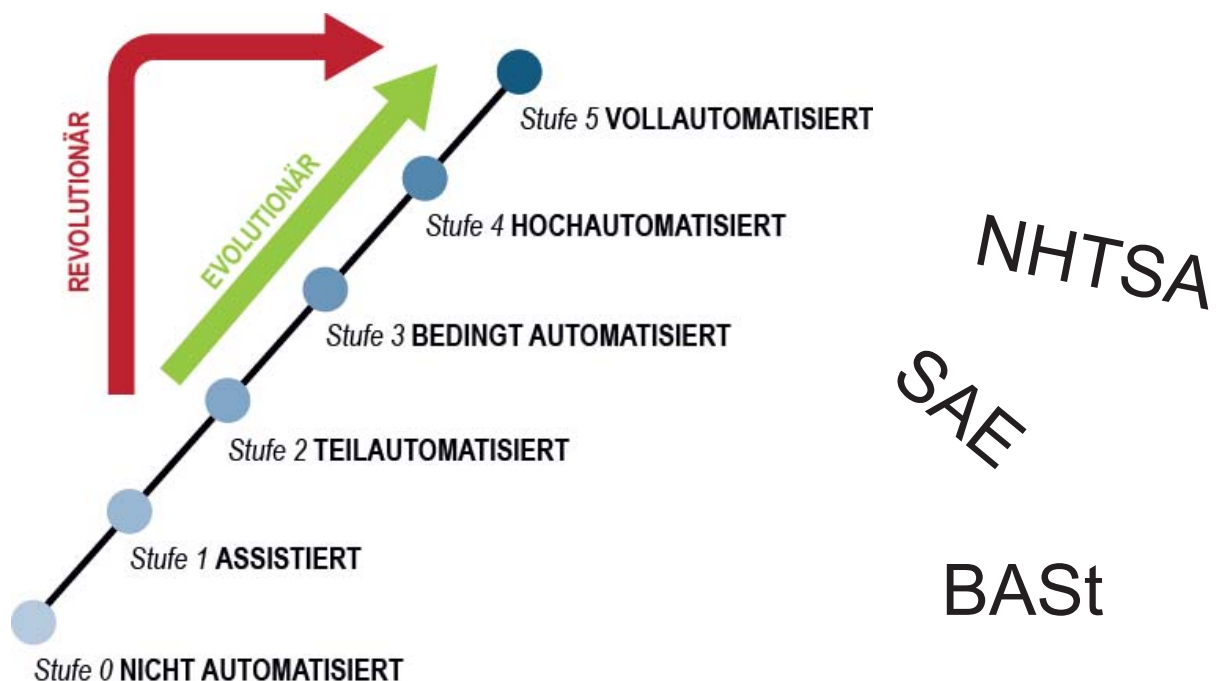
Iphigeneia Debruyne



Un robot développé en osmose avec le terrain. Marc Stevanin et Valérie Marendaz. I. DEBRUYNE
Vineatrac est le nom de tests démarre. tisées. Je me suis penché sur les activités faites en vrac dans



Un peu de théorie – Les étapes de l'automatisation





Étapes de l'automatisation

- UE et Suisse => SAE International (Society of Automotive Engineers)

Stufe	Name	Ausführung Steuerung Geschwindigkeits- Regulierung	Objekt- und Ereignis- detektion & Reaktion	Verantwortung für Überführung in risikominimalen Zustand	Vorgesehener Fahrmodus
<i>Lenker übernimmt Teile oder alle dynamischen Fahraufgaben</i>					
0	Nicht automatisiert	Lenker	Lenker	Lenker	-
1	Assistiert	Lenker + System	Lenker	Lenker	beschränkt
2	Teilautomatisiert	System	Lenker	Lenker	beschränkt
<i>Automat. Fahrsystem übernimmt Teile oder alle dynamischen Fahraufgaben</i>					
3	Bedingt automatisiert	System	System	Lenker	beschränkt
4	Hochautomatisiert	System	System	System	beschränkt
5	Vollautomatisiert	System	System	System	Unbeschränkt (alle)



Droit Suisse actuellement en vigueur

Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)

=> Réglemente la circulation sur la voie publique (Art. 1 Al. 1)

=> Le conducteur doit rester maître de son véhicule dont il est responsable (Art. 31)

=> Véhicule autonome => pas de conducteur => en principe interdit

MAIS => dérogation temporaire possible (LCR Art. 106 Al. 5)

- **Exécution de la loi**

- **Art. 106** ⁵ Jusqu'au moment où des dispositions légales auront été prises en la matière, le Conseil fédéral peut prendre provisoirement les mesures nécessaires que commandent les progrès techniques dans le domaine de la circulation routière et celles qui s'imposent pour l'application d'accords internationaux.

=> pour des essais pilotes limités dans le temps avec des véhicules pour lesquels le conducteur ne conduit pas !

Attention – cas particulier :

Si la zone/parcours n'est pas ouverte au public, la LCR ne s'applique pas.



Droit suisse actuellement en vigueur

Quand est ce qu'une rue/ zone est-elle considérée comme publique?

Toujours lorsqu'elle n'est pas exclusivement réservée à un usage privé.

- Chemins de terre => LCR

Forêts et pâturages ?

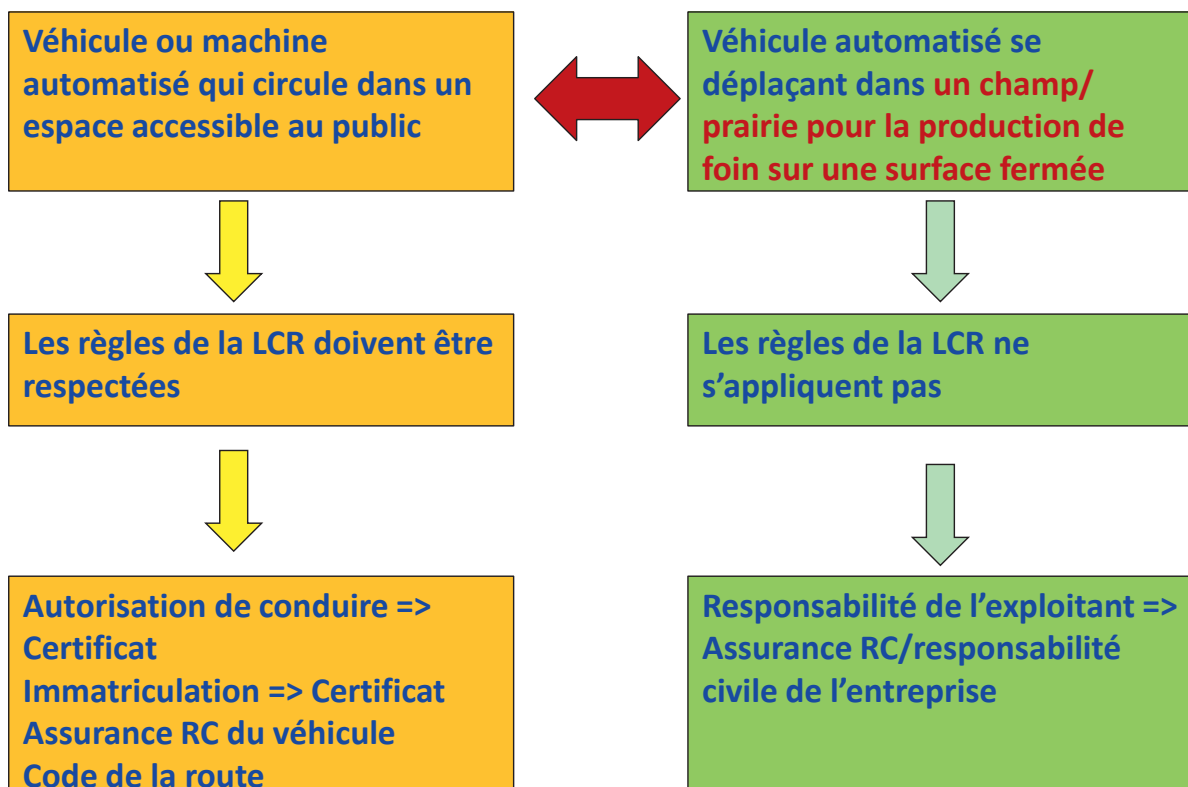
- L'accès aux forêts et pâturages est autorisé à toute personne dans les limites des usages locaux (CC 699) => LCR

Ne sont pas considérées comme pâturages **les terres arables** (surfaces agricoles) et les **prairies destinées à la production de foin** => la LCR ne s'applique pas ici.

⇒ Une clôture rend l'accès impossible aux prairies concernées
L'accès doit être proscrit.



Conséquence





Conséquences

Tous les véhicules (p. ex: tracteurs)/ machines, qui circulent sur un espace librement accessibles au public, sont soumis à la LCR.

Les véhicules et machines autonomes

- **Ne doivent pas** circuler dans des lieux accessibles au public.
- **Peuvent** circuler dans un champ / prairie à foin clôturé.

Attention :

- S'assurer que le véhicule/ machine ne peut pas sortir du champ.
- La clôture doit être parfaitement visible par une tierce personne.
- Le transport du véhicule/ machine depuis l'exploitation vers le lieu d'intervention ne peut pas se faire sur ses propres roues !



Perspectives d'évolutions du droit => Révision en cours de la LCR

La révision en cours de la LCR contient 8 articles cadres sur la conduite automatisée.

- ⇒ Règle les principes de la conduite automatisée pour les véhicules de niveau 3 et de niveau 4 (avec personne)
- ⇒ Le Conseil fédéral (CF) doit avoir la compétence de légiférer par ordonnance sur l'autorisation / utilisation, si le contenu de la réglementation est clair.

Situation :

- ⇒ Le CF a transmis le projet de LCR et le message au parlement (Déc. 2021)
- ⇒ Le Conseil national (CN) a approuvé les articles lors de la session de printemps 2022
- ⇒ Le Conseil des États débattera lors de la session d'été ou d'automne 2022
- ⇒ Entrée en vigueur de la LCR : vers fin 2024 ?



Plus de liens et infos

ASTRA – Mobilité intelligente

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/intelligente-mobilitaet.html>

- **Infos sur les essais pilotes en Suisse**

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/intelligente-mobilitaet/pilotversuche.html>

Révision de la LCR au Conseil national – Discussion sur les 8 articles relatifs à la conduite automatisée

[21.080 | Révision de la LCR | Bulletin officiel | Le Parlement suisse](#)



https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-85926.html

Le Conseil fédéral

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conseil fédéral

Conseil fédéral | Présidence de la Confédération | Départements | Chancellerie fédérale | Droit fédéral | Documentation

Page d'accueil > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte le message concernant la révision de la loi fédérale sur

< Documentation < Retour

Communiqués

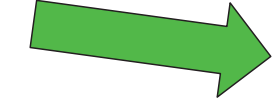
Communiqués du Conseil fédéral

S'abonner aux communiqués

Flux RSS

Le Conseil fédéral adopte le message concernant la révision de la loi fédérale sur la circulation routière

Berne, 17.11.2021 - Lors de sa séance du 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'a soumis au Parlement. Ce projet de révision de loi vise essentiellement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la sécurité routière et à permettre la conduite automatisée.

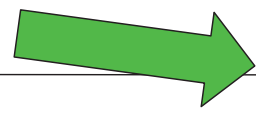


Prochaines étapes

Les modifications de la LCR vont désormais être examinées par le Parlement. Il est prévu de les mettre en vigueur de manière échelonnée à partir de 2023.

Adresse pour l'envoi de questions

Service de presse de l'OFROU, +41 58 464 14 91, media@astra.admin.ch



Liens

[Documentation](#)